

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	Date de la séance : 04 décembre 2023 Date de la convocation : 29 novembre 2023
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Objet : Déclassement dans la voirie communale d'un tronçon de voie et aliénation de ce tronçon

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération n° 2022-09-31 en date du 19 septembre 2022

Vu l'arrêté municipal n°23/16 du 08 août 2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale.

Vu le registre d'enquête clos le 20 septembre 2023 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,

Considérant que le bien communal sis Moulin du Prince, section de 239 m de la voie communale n°19 était à l'usage direct du public mais pas entièrement adapté aux besoins modernes et n'avait pas d'intérêt public routier,

Considérant que cette section de voie communale n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un classement en voie communale des parcelles AM n° 242, 245, 247, 249, 254, 257 et 258 est en cours pour le remplacer.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien en vue de son aliénation

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **CONSTATE** la désaffectation du bien sis Moulin du Prince section de 239 m de la voie communale n°19
- **DECIDE** du déclassement du bien sis Moulin du Prince tronçon de 239 m de la voie communale n°19 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Accusé de réception en préfecture
069-216902585-20231204-202312_51-DE
Reçu le 14/12/2023

- **DECIDE** de l'aliénation du bien sis Moulin du Prince tronçon de 239 m de la voie communale n°19
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, à Vauxrenard, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

